

---

Adresse de la société populaire d'Abbeville (Somme) déclarant son dévouement à la Convention, en annexe de la séance du 6 frimaire an II (26 novembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire d'Abbeville (Somme) déclarant son dévouement à la Convention, en annexe de la séance du 6 frimaire an II (26 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 214;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1912\\_num\\_80\\_1\\_39364\\_t1\\_0214\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39364_t1_0214_0000_3);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

les adulateurs des rois qui souillaient le temple de la liberté; vous venez d'arracher le masque hypocrite aux traîtres qui étaient encore cachés dans votre sein; les bras de tous vos concitoyens levés sur les rebelles et les esclaves vous assurent des victoires et vous promettent de nouvelles conquêtes à la liberté.

« Mais le peuple français qui partage votre gloire ainsi que vos dangers, se croirait déçu de son espérance, et craindrait de perdre en un moment le fruit de quatre ans de travaux et le prix de tout le sang qu'il a répandu pour la patrie si vous abandonniez en d'autres mains les rênes de la République avant d'avoir raffermi pour toujours le sol de la liberté.

« Ce grand ouvrage ne peut atteindre sa perfection que par vous qui l'avez commencé; il serait trop dangereux de dé tourner, au milieu des tempêtes d'une nouvelle représentation nationale, le vaisseau de l'État prêt à entrer dans le port.

« Restez donc, citoyens représentants, au poste pénible mais glorieux que la nation vous a confié, jusqu'à ce que ses ennemis, vaincus et dispersés, la laissent jouir en paix des bienfaits de sa Constitution.

« La Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séant à Gamaches, après avoir approuvé dans le temps, par un serment solennel, les journées des 31 mai, 1<sup>er</sup> et 2 juin, se réjouit aujourd'hui avec vous de la découverte des nouveaux conspirateurs dont vous venez encore de purger la représentation du peuple souverain; elle a arrêté de vous en témoigner sa joie et sa reconnaissance, et de vous inviter à continuer vos travaux, jusqu'à ce qu'une paix solide et durable rende la Constitution française aussi inébranlable que la Montagne dont elle est émanée.

« Salut et fraternité.

« *Les membres de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité séant à Gamaches, le 8<sup>e</sup> jour de la 3<sup>e</sup> décade du 1<sup>er</sup> mois de l'an II de la République française, une et indivisible.*

« NOURGEEN, président; SARRAZIN, secrétaire. »

N<sup>o</sup> 97.

*La Société populaire d'Abbeville, département de la Somme, à la Convention nationale (1).*

« Législateurs,

« Si la tête de Louis Capet est tombée, si tous les complots liberticides ont été déjoués, si les contre-révolutionnaires tremblent, la France entière en est redevable à l'énergie et à la fermeté que vous avez déployées. Le gouvernement libre et républicain que vous nous avez donné, demande à être consolidé; il ne peut l'être qu'autant que les représentants du peuple souverain resteront à leur poste. Vous avez fait le serment d'y mourir, ce serment ne peut être il usoire pour des républicains.

« Mari-Antoinette, en montant sur l'échafaud

a sûrement conservé l'espoir d'un nouvel effort de la part des tyrans coalisés. Elle s'est flattée, en subissant un supplice trop doux pour ses forfaits, que les satellites des despotes seconderaient ses vœux et rétabliraient, sur les ruines de la République française une, indivisible et impérissable, ce faible rejeton de sa race à jamais proscrite.

« C'est ici l'instant de faire face à l'orage, de réaliser ce que vous avez promis aux envoyés du peuple au moment où ils vous ont remis l'arche constitutionnelle. Heureux et fiers de l'approbation de la France, vous leur avez dit que vous vouliez être éternellement unis et identifiés avec elle comme le faisceau qu'ils ont déposé au milieu de vous; que toutes vos pensées, tous les instants de votre vie, que votre sang, jusqu'à la dernière goutte, appartenaient à la République. Ne trompez donc point l'attente de vos mandataires, et comptez que les braves sans-culottes d'Abbeville sont prêts à périr pour le maintien de votre ouvrage.

« *Les membres composant la Société populaire et républicaine d'Abbeville.*

« J.-B. SANSON, président; MORGAND, secrétaire. »

N<sup>o</sup> 98.

*Mont-Bard [Montbard] (1).*

« Citoyens législateurs,

« En acceptant le poste glorieux, mais pénible, de la représentation nationale, vous vous êtes chargés de tous les pouvoirs de la souveraineté que le peuple vous a déléguée. Assis dans le sanctuaire des lois, vous nous avez donné une Constitution républicaine; maintenez-la et affermissez-la jusqu'à ce qu'elle soit assise sur des bases inébranlables. Nous sommes entourés d'ennemis qui se disputent la rage et la cruauté de nous ravir cette chère félicité. Ne quittez point, législateurs, votre poste, que vous ne nous ayez délivré de cette horde impitoyable de scélérats qui ont juré notre perte et de nous écraser sous l'édifice de notre liberté, et jusqu'à ce que ces monstres couronnés ne soient forcés de reconnaître notre souveraineté.

« Ce ne sont pas seulement les rois et princes étrangers, mais ce sont encore les enfants dénaturés de cette chère patrie qui veulent la déchirer; vous venez de rendre une justice éclatante au peuple français, en mettant en impossibilité de faire le mal ces mandataires qui, depuis longtemps, n'avaient point sa confiance. Il vous reste encore à décréter, législateurs :

« 1<sup>o</sup> Que les officiers de l'armée ne pourront s'opposer à ce que nos défenseurs nous informent des bons et des mauvais succès de nos armées : une nation libre ne doit ignorer ni les uns ni les autres, et ce n'est que par cette connaissance qu'elle peut connaître les officiers fidèles ou les traîtres;

« 2<sup>o</sup> Le mode de responsabilité de tous les agents de la République;

« 3<sup>o</sup> De laisser le droit à toutes les communes

(1) *Archives nationales, carton C 281, dossier 776.*

(1) *Archives nationales, carton C 281, dossier 776.*